



Bonne année 2020

SOMMAIRE

P. 2 ⇒ Le Mot du Maire

P. 3 ⇒ Départ en retraite du Dr LAUGER

P. 4 ⇒ Élections municipales 2020
⇒ Tarifs Salle La Varenne 2020

P. 5 ⇒ École primaire Marcel Pagnol

P. 12 à 14 ⇒ Renseignements Utiles - FLERS AGGLO

➤ Amélioration de l'habitat (plaquette)

➤ Permanences informations/conseils Habitat Logement

➤ NÉMUS - Les transports publics

P. 15 à 18 ⇒ Renseignements Utiles

➤ Protection des haies bocagères

➤ Travaux dans notre bourg

➤ Aménagement de la Halte

P. 6 et 7 ⇒ Messei, ça bouge

➤ Animation Culturelle

➤ Concours des maisons fleuries

P. 8 ⇒ L'État Civil

⇒ La Vie Associative

P. 9 à 11 ⇒ La Vie Associative

P. 19 ⇒ Renseignements Utiles
➤ Coordonnées utiles...

P. 20 ⇒ Agenda



Le Mot du Maire

Cet édito est le dernier de ce mandat. En mars prochain vous aurez l'occasion d'élire la nouvelle équipe chargée pour les six ans à venir d'administrer votre commune.

Je tiens tout d'abord à remercier l'équipe municipale qui m'a accompagné tout au long de ce mandat. Les engagements pris ont été tenus, particulièrement dans les domaines de la santé, du développement du commerce, des écoles. Le dernier lot du lotissement de la rue Louvois est en passe d'être vendu. Enfin, la mise en accessibilité de l'ensemble de bâtiments et espaces communaux s'achèvera en ce début d'année.

Je tiens également à remercier nos agents communaux qui, au quotidien, vous accueillent en mairie, de faire fonctionner nos écoles, d'entretenir et de rénover les équipements et espaces publics communaux.

Nous avons la chance de vivre dans un cadre de vie agréable qui nous est apporté par le caractère rural de notre commune. Sachons l'apprécier. De plus, la dynamique de notre réseau associatif est là pour créer ce lien social indispensable à la vie en collectivité. Merci aux bénévoles qui s'investissent au quotidien.

L'année 2019 s'est achevée par un ensemble de grands travaux touchant les réseaux d'eaux usées et d'eau potable. Ils ont quelque peu perturbé la vie de notre commune. Je remercie tous ceux qui ont eu à subir des désagréments et ont dû faire preuve de patience du fait des chantiers mobiles qui ont causé une gêne certaine aux commerces du centre bourg.

Cette commune est notre propriété collective dont vous nous avez confié l'administration durant ce mandat. Je constate que nous passons de plus en plus de temps, élus, services municipaux, gendarmerie, à régler des problèmes liés aux comportements de certains de nos concitoyens. Ce phénomène a pris de l'ampleur ces dernières années. Animaux en divagation, respect des lieux publics, nuisances sonores, relations de voisinage sont les principales thématiques qui nous mobilisent au détriment des dossiers importants.

Je rappelle à certains de nos concitoyens que chacun a droit de vivre paisiblement sur notre territoire, que des règles liées à la vie en collectivité s'appliquent à tous. J'appelle donc chacun à adopter un comportement citoyen fait du respect de l'autre et des installations mises à leur disposition.

Notre commune évolue sans cesse, le lotissement de la rue Jean Moulin verra le jour au printemps prochain. Quatre parcelles sur les dix-sept sont déjà retenues. Nous venons de décider, au dernier conseil municipal, l'acquisition de deux parcelles rue Surville. Elles permettront, après démolition des bâtiments existants, la création d'une place urbaine favorisant le développement du commerce local et du stationnement. C'est la première étape d'un projet plus important qui vise à donner une nouvelle dynamique à notre cœur de bourg, à changer l'image négative qu'apportent les bâtiments inoccupés de ce secteur.

Consciente de ses responsabilités, votre équipe municipale s'est pleinement investie afin d'améliorer le cadre de vie de notre population. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez témoignée.

Je vous souhaite à tous une **excellente année 2020**,
qu'elle vous apporte joie, bonheur, prospérité dans chacun de vos foyers.

Votre maire
Michel DUMAINE



Départ en retraite du docteur LAUGER

Le mercredi 3 juillet, la municipalité a organisé une réunion à l'occasion du départ en retraite du docteur LAUGER. Étaient présents M. GOASDOUÉ, président de FLERS AGGLO, M. DUMAINE, maire, et son équipe municipale ainsi que les professionnels de santé de Messei.



M. DUMAINE, a retracé la carrière du docteur LAUGER, arrivé dans notre commune en octobre 1982 en tant que médecin remplaçant du docteur GUÉRIN avec lequel il s'associe le 11 avril 1983. Ils vont exercer quelques années 4 rue des Écoles, avant de faire construire le cabinet médical dans le centre bourg où il exerce depuis 36 ans.

M. le maire lui a adressé ses remerciements pour toutes ses années passées au service de la population de Messei et de ses environs : "C'est avec dévotion que vous avez exercé votre métier" lui a-t-il dit.

Il a souligné son implication dans le projet de la maison de santé afin d'assurer la continuité des soins.

Et c'est ainsi qu'est né le projet.

M. GOASDOUÉ a souhaité être présent, rappelant à cette occasion que l'implication du Dr LAUGER en tant que maître de stage universitaire avait convaincu de jeunes médecins de s'installer à Messei.

L'espace santé de Messei relève maintenant de la compétence santé de FLERS AGGLO. M. GOASDOUÉ, son président, se réjouit de son fonctionnement car c'est l'aboutissement d'un projet qui a été bien étudié, bien réalisé et économiquement viable.

Le Dr LAUGER a précisé que ce projet n'aurait jamais abouti sans l'investissement du Dr LE MONNIER, de la municipalité et du soutien de M. GOASDOUÉ.

Depuis le 1er juillet 2019, le Dr SOMMIER Alban exerce en tant que médecin généraliste avec son épouse le Dr DAULNE Anaëlle, médecin collaborateur.

**Au tout premier plan,
le Dr SOMMIER et son épouse**



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Pour **VOTER** les **15 ET 22 MARS**
vous avez jusqu'au **7 FÉVRIER 2020**
pour **VOUS INSCRIRE SUR LES**
LISTES ÉLECTORALES:



Par courrier

en écrivant à votre mairie



Informations

www.demarches.interieur.gouv.fr;
www.service-public.fr
ou contactez votre mairie



Sur Internet

www.demarches.interieur.gouv.fr;
rubrique « Élections »



En mairie

en personne ou en mandatant un tiers



Tarifs 2020 Salle des Fêtes

FÊTE À CARACTÈRE FAMILIAL 250 PERSONNES

(au delà de 250 personnes, le tarif appliqué est celui d'une manifestation événementielle)

Location		Locataires		Caution 15 jours avant la location	
		Messéens	Hors Messei	Salle	Ménage
Grande salle et Petite salle	Week-end du vend. 14h au lundi 9h et jours fériés.	400,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	300,00 €
	1/2 journée sup.	50,00 €	75,00 €		
	Hors week-end	300,00 €	500,00 €		
Petite salle	Week-end du vend. 14h au lundi 9h et jours fériés.	100,00 €	400,00 €	1 000,00 €	100,00 €
	1/2 journée sup.	25,00 €	50,00 €		
	Hors week-end	50,00 €	250,00 €		
Cuisine		75,00 €	250,00 €		
Étage non accessible PMR		15,00 €	30,00 €		

Les tables et les chaises sont mises à disposition



Ecole primaire Marcel Pagnol



Une nouvelle année scolaire a débuté et le premier trimestre est déjà passé. Les effectifs de l'école restent stables puisque nous accueillons 145 élèves du CP au CM2.

En ce début d'année, les élèves de CP et de CE1 ont effectué les évaluations nationales qui nous permettent de constater les bonnes performances de nos élèves en général et de pouvoir cibler les points à améliorer.

Par ailleurs, les **projets autour de la lecture** s'organisent avec l'inscription des CM2 au concours des petits champions de la lecture, la journée des mots au mois de décembre pendant laquelle on oralisera les textes lus, écrits et appris au cours du premier trimestre et une semaine de la lecture à l'école qui aura lieu la troisième semaine de janvier.



D'un point de vue sportif, l'école a été labellisée « Génération 2024 ». Ce label nous engage à entrer dans les valeurs de l'olympisme, créer des événements sportifs et rencontrer des athlètes de haut niveau .



L'**USEP** (association sportive de l'école) comprend cette année 91 élèves (record battu!). Les élèves sont toujours accueillis le lundi soir (CP et CE1) et le mardi soir (CE2, CM1 et CM2). Nous avons déjà effectué 3 rencontres le mercredi : le cross départemental à Saint-Germain-du-Corbéis où les élèves de l'école ont récolté 12 médailles sur les 30 possibles ; un après-midi badminton à Messei pour les CE2 et CM1 et un après-midi gymnastique à Flers pour les CP-CE1.

Nous avons également participé au **cross du collège** de la Ferrière-aux-Etangs.

Enfin, deux classes ont effectué leur **cycle natation** (2 créneaux par semaine) sur la première période : les CP et les CM2. Les CP de la classe de CP/CE1 et tous les CE1 bénéficieront de ces créneaux à partir du mois de mars.



D'un point de vue culturel, nous continuons les séances de **chant choral** pour le moment dans les classes. Il est à noter que Mme Lemancel intervient à l'école sur les temps du midi pour proposer un atelier chorale à ceux qui le souhaitent. Merci de son investissement.

En outre, des **œuvres de la galerie d'art** du collège Charles Léandre seront empruntées et exposées à l'école.

Les classes ont également pu assister à une séance de **cinéma** au mois d'octobre, chacune portant sur un thème de société.

Nous tenons à remercier la municipalité pour les travaux de sécurisation engagés sous le préau et l'investissement placé dans du matériel informatique qui permettra d'entrer réellement dans l'ère du numérique à l'école tout en respectant les temps devant écran.

L'équipe enseignante se joint à moi pour souhaiter à toute la population de Messei **une excellente année 2020 !**

Que celle-ci soit synonyme de joie, de moments de partage, d'affection et de réussite !



Messei, ça bouge



La ville de Messei et l'Office
Départemental de la Culture, service
du Conseil départemental de l'Orne
proposent



❖ Le vendredi 31 janvier 2020 à 20h30



Après Gacé, Fred RADIX avec le Siffleur et son quatuor à cordes, les voici de retour à Messei dans sa toute nouvelle création qui promet du drôle, du musical et de l'interactif.

La Claque est un spectacle qui évoque un instrument de musique dont on ne parle jamais et qui, pourtant, est pratiqué par tous : **l'applaudissement**. Fred RADIX s'empare d'un sujet et d'un personnage qui ont marqué l'histoire du théâtre.

Novembre 1865 : Auguste Levasseur, chef de claque, crée les succès et les échecs des pièces de théâtre de l'époque. Pourtant, à la veille de la première d'un nouveau spectacle, il se retrouve abandonné par sa claque. Il débauche alors Fauvette, une musicienne de l'orchestre, pour l'accompagner et envoie son assistant, Dugommier, trouver des remplaçants de fortune et

ainsi tenter de sauver la représentation du soir. Ils ne sont que trois et n'ont qu'une heure trente pour arriver à faire répéter ces claqueurs novices !

Fred RADIX retrouve à nouveau les ingrédients qu'il aime mélanger : fond historique et documents, contenu musical et virtuose, humour fin et élégant et interaction avec le public.

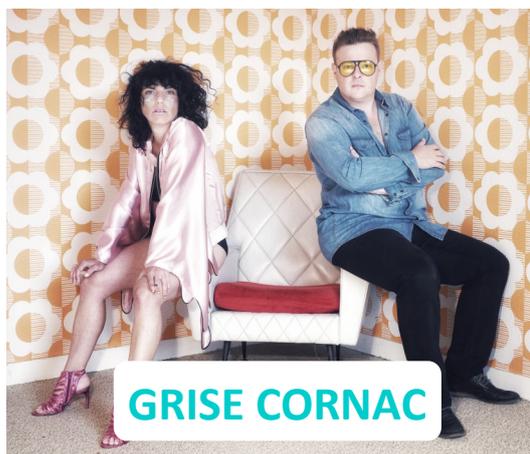
Comédien, musicien, auteur et metteur en scène : **Fred RADIX**

Comédiens, musiciens : **Alice NOUREUX & Guillaume COLLIGNON**

Site Internet : www.lesiffleur.com

Dans le cadre du Printemps de la Chanson

❖ Le vendredi 27 mars 2020 à 20h30



Leurs chansons intimistes, à la fois fragile et aux textes forts et poétiques, ont de quoi séduire aussi bien les amis de la chanson française de qualité que les amateurs d'une chanson plus audacieuse...

GRISE CORNAC est un duo, une espèce sauvage dans le paysage de la chanson actuelle. C'est un drôle d'oiseau, passeur d'émotions brutes. Une voix contorsionniste au timbre éraillé et un multi-instrumentiste-alchimiste qui nous capturent vivants dans les filets de ses refrains et de ses curiosités. De sa plume évasive, de sa patte musicale incisive, le duo insécable continue d'explorer les possibilités de ce langage qui n'appartient qu'à lui. Toujours poétique, habité et follement touchant, le duo charismatique dévoile dans son nouvel album sa nouvelle mue haute en couleurs ! Complices, créatifs et vibratiles, ils dessinent les traits d'un univers à la fois délicat et sauvage.

Quentin compose un écrin musical complet. Dans cet intérieur singulier, la folie douce de Grise résonne. Sur scène le duo surprend et captive par sa puissante présence. Le mystère se dissipe peu à peu et l'émotion prend le pas sur la surprise première. **Site internet** : www.grisecornac.com

Ce que la presse en dit [...] **GRISE** dévoile sa voix douce et légèrement éraillée, les histoires musicales de ce duo ne se ressemblent jamais vraiment et témoignent d'une forte personnalité de leurs auteurs, idéale pour se distinguer. *Longeurs d'Ondes*

Pour ces deux spectacles qui auront lieu à la salle La Varenne,

***Renseignements et réservation possibles à la Mairie au 02.33.96.71.99
et à l'Agence Postale au 02.33.66.06.58 : du lundi au vendredi de 9h à 12h - 14h à 17h***

Tarifs : 10 euros pour les adultes - 5 euros pour les moins de 15 ans

(Carte PASS+ de FLERS AGGLO acceptée)



La commission Animation Culture vous propose

❖ Le vendredi 7 février 2020 à 20h30

Les Misérables

Qui n'a pas vu le film ?!

La Troupe de Théâtrale de RANES "La Fée d'Argouges" vous propose une adaptation théâtrale du roman de Victor Hugo écrite et mise en scène par Michèle LELOUP.

Une pièce remplie d'émotions qui capte l'attention du public...

Début de l'histoire :

Au terme de sa vie, Jean Valjean raconte son passé à Cosette et son mari Marius. Après 19 ans de baignade pour avoir "seulement" volé un bout de pain, Jean Valjean fait une belle rencontre avec Mgr Myriel BIENVENU, au point d'être perturbé. Il se "jure" de devenir honnête Homme...

Spectacle à ne pas manquer, 35 personnages sur scène dont des enfants.

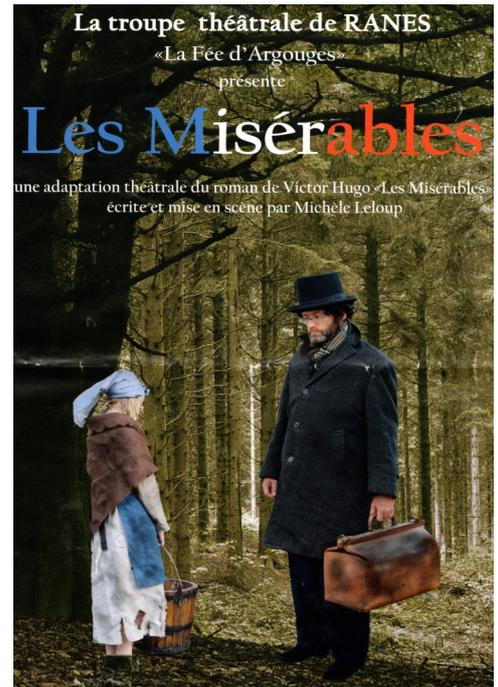
Spectacle qui aura lieu à la salle La Varenne,

Renseignements et réservation possibles à la Mairie au 02.33.96.71.99

et à l'Agence Postale au 02.33.66.06.58

du lundi au vendredi de 9h à 12h - 14h à 17h

Tarifs : 8 euros pour les adultes - 4 euros pour les moins de 12 ans



Annule sa saison aux dates habituelles de 2020 (pour cause de santé) ; s'excuse auprès de son fidèle public et ne pourra donc pas être présent à Messei comme prévu.

Les résultats du Concours des Maisons Fleuries

Le Dimanche 15 septembre 2019, une trentaine d'habitants étaient réunis à la Mairie pour la traditionnelle cérémonie de remise des prix du Concours des Maisons Fleuries.

Le maire, M. DUMAINE, a entamé la cérémonie en saluant la participation active des personnes récompensées.

Ils participent à l'embellissement de notre commune et ont été récompensés pour cela.

Le palmarès est le suivant :

Dans la catégorie Balcon : terrasses sans jardin et façades :

1^{er} Mme Jeanne LECOUTURIER, 14 rue Jean Dumas ; 2^{ème} M. et Mme BARBERI, 10 place de Marcère ;

3^{ème} Mme Marie LEPRINCE, 26 boulevard du Général de Gaulle ;

4^{ème} M. et Mme BLAIS, 2 rue des Longueraies.

Dans la catégorie Jardin : avec pelouse :

1^{er} Mme Annick BOURDON, 5 rue des Écoles ; 2^{ème} M. et Mme BUSNOT, 13 rue des Houx ;

3^{ème} M. et Mme LECOURT, 4 rue des Lilas ; 4^{ème} Mme Arlette PICHARD, 13 Les Buissons ;

Mme Janine BARON, 12 rue Alexandre Manoury ; M. et Mme COUPE, 11 rue des Longueraies ;

Mme Odette BOISGONTIER 5 rue de la Motte Angot ; Mme Bernadette PIERRE, 3 rue du Square ;

M. et Mme Bernard PALLIX, 4 Résidence St Louis ; Mme Marilyne BERTRAND, Les Planches de Crocq ;

M. et Mme Claude MASSERON, 6 rue des Houx ; Mme Claudine DEFORGE, 1 rue Saint Prothais ;

Mme Sandrine BUNET, 7 rue des Houx ; M. Bernard PELLETIER, 28 rue Jean Dumas.



Le Carnet d'Etat Civil

NAISSANCES - MARIAGES - DÉCÈS

Le Maire et le Conseil Municipal ...

... souhaitent la bienvenue à :

N
a
i
s
s
a
n
c
e
s

- CHANTREUIL Lény, né le 22 juillet 2019
- LANGEVIN Arthur, né le 17 août 2019
- CANDONI Nélyo, né le 24 novembre 2019
- MEUNIER LUCAS Logan, né le 6 décembre 2019
- VIVIEN Sacha, né le 9 décembre 2019
- HAMEL Lola, née le 9 décembre 2019
- GAUMONT Tiago, né le 10 décembre 2019
- BRUNEAU Gabyn, né le 10 décembre 2019



... assurent de leur sympathie les familles éprouvées par le décès de :

D
é
c
è
s

- KERNANEC Madeleine, décédée le 4 août 2019
- DENIAUX Jacques, décédé le 24 août 2019
- DUVAL Anick, décédée le 30 août 2019
- BERTRAND Claude, décédé le 5 septembre 2019
- ESNAULT Gérard, décédé le 5 septembre 2019
- LAROSE Delphine, décédée le 9 octobre 2019
- LHERMITTE Henri, décédé le 13 octobre 2019
- PELLOUIN Bernard, décédé le 8 novembre 2019
- GUEGUEN Yves, décédé le 16 novembre 2019
- FOUCAULT André, décédé le 22 novembre 2019



ERRATUM

- LEBLOND Roland,, décédé le 24 mai 2019

La Vie Associative



L'Association Loisirs et Culture de Messei et du Pays de la Varenne - ECOLE DE MUSIQUE

Président : Jean-Marie LEBRETON



La rentrée de l'**Ecole de Musique** a eu lieu début septembre. L'effectif reste stable.

La **Chorale Mélodica** a participé à la semaine de la voix sur le canton d'Athis, en octobre.



Cours dispensés : Eveil musical pour les 6/7 ans formation musicale.



Instruments : batterie, clarinette, flûte, guitare, percussions, cuivres, saxophone, trombone, trompette, tuba, piano, synthétiseur.....chorale adultes....

L'Audition des élèves aura lieu le vendredi 15 mai 2020 à la salle culturelle La Varenne.

La **Chorale Mélodica** donnera deux concerts un le vendredi 3 juillet en soirée et le second le dimanche 5 juillet après-midi (lieux à déterminer et communiqués par affichage et la presse)

Pour tous renseignements : B. Pringault : 02.33.66.80.64. ou 06.88.90.81.92
ou salle culturelle : le mercredi de 16 h à 19 h
Tél : 02.33.96.03.35 – ou mail : ecolemusiquemessei@gmail.com



La Vie Associative

AMICALE "LE TEMPS DE VIVRE"



vous propose les activités suivantes :

↗ Pétanque	1 fois par semaine lundi 14h à 17h - À côté de la mairie	06.21.55.93.71
↗ Atelier couture	Tous les 15 jours - Mercredi 14h30 à 16h30 - Salle des Activités	06.46.75.47.29
↗ Jeux	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudis 14h à 17h30 - Salle des Activités	02.33.64.81.70
↗ Atelier tricot	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudis 14h à 17h30 - Salle des Activités	06.83.38.48.53
↗ Aquagym	Lundi matin - Mercredi midi - Jeudi après-midi - Cap'Flo Flers	06.71.49.43.12
↗ Anglais	Tous les 15 jours - Vendredi 14h30 à 16h00 - Salle des Activités	06.51.84.72.78
↗ Atelier floral	1 ^{er} jeudi du mois 10h à 12h - Salle des Activités	02.33.66.95.95
↗ Atelier cuisine	10h à 14h - À la ferme de LA MOTTE St Cyr du Bailleul Thème à chaque saison	06.79.72.25.81
↗ Marche	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudis du mois / Départ 14h près des cyclos 10 km environ	06.81.36.44.10
↗ Marche zen	1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredis du mois / Départ 14h près des cyclos 5 km environ	06.79.72.25.81
↗ Ping-pong	Mardi de 16h30 - 18h30 - Salle omnisport Messei	02.33.96.75.62
↗ Informatique (canton)	OXY-JEUNES Flers	06.81.88.21.20
↗ Chorale (canton)	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} lundis du mois 10h à 11h30 Salle communale Saires La Verrerie	06.81.88.21.20
↗ Dictée (canton)	2 ^{ème} mardi du mois - 14h00 - La Ferrière aux Étangs	06.81.88.21.20
↗ Scrabble (canton)	1 ^{er} mercredi du mois - 14h30 - La Ferrière aux Étangs	06.81.88.21.20

Leurs évènements à voir dans

AGENDA



Le bureau

Amicale « Le Temps de Vivre » Messei (61)

Association déclarée à la préfecture de l'Orne – Siret n° 508 566 650 000 18 – Siège social Mairie de MESSEI (61)
Président : Mr Claude SOHIER Tél. 02.33.64.88.82 – Email : le.temps.de.vivre.messei@gmail.com

Adresse site internet de l'Amicale
<https://altdvmessei.blogspot.com/>

Adresse page Facebook de l'Amicale
<https://www.facebook.com/altdvmessei/>



MESSEI MARDI 14 JANVIER 2020
À 20h00 à la Salle de La Varenne

SE MOBILISE!
Au profit du Défi Solidaire

PROJECTION

PUBLIQUE
DU FILM

RÉMI SANS FAMILLE
Un film d'aventures pour toute la famille

EN PRESENCE DE

Mathéo, 8 ans et sa Famille

Notre Ambassadeur pour le département de L'ORNE

M. Michel DUMAINE, Maire de Messei et les membres du Conseil Municipal

M. Michel DUPONT, Président de la Caisse du Crédit Mutuel du Bocage Flérien

M. Philippe BADIER, Directeur de la Caisse du Crédit Mutuel du Bocage Flérien

M^{me} Françoise DUCHEMIN, Responsable du Bureau du Crédit Mutuel de Messei

M. Alain LÉBOUGRE, Président Généralions Mouvement Groupement de La Varenne

M. Claude SOHIER, Président de l'Amicale "Le Temps de Vivre" de Messei



une urne est à votre disposition pour les dons
les enfants peuvent amener des dessins

Crédit Mutuel
Maine-Anjou, Basse-Normandie

Messei
en NORMANDIE

Généralions Mouvement
Les Aînés Bureau
Groupement de La Varenne

LE TEMPS DE VIVRE

Défi Solidaire, 2^{ème} édition! Du 23 novembre 2019 au 31 janvier 2020 – www.defi-solidaire.fr



La Vie Associative



Rejoignez-nous !

RECRUTEMENT DE SOLDATS DE FRANCE et DE SYMPATHISANTS



Section locale de MESSEI (61)

La section locale de l'UNC (Union nationale des combattants) de **MESSEI** lance un appel aux Soldats de France et à tous ceux ayant effectué leur service militaire ou service civique, pour secourir ses membres vieillissants.

L'Union Nationale des Combattants, association d'anciens combattants, reconnue d'utilité publique, peut accueillir en son sein les "Soldats de France" - **Autorisation lui a été donnée par le conseil d'état - Arrêté du 25 mars 1997.**

QU'EST-CE UN SOLDAT DE FRANCE?

Le "Soldat de France" est un homme ou une femme engagé :

- Pour la mémoire
- Dans la vie publique
- Dans la vie associative
- Dans la vie professionnelle
- Au service des autres

Sont "Soldats de France" les non-combattants de toutes les générations qui partagent les valeurs que défend notre grande famille :

- le civisme
- le sens national
- la droiture morale
- la solidarité humaine
- le respect de la mémoire combattante

Tous ceux qui ont porté l'uniforme en temps de paix, soit engagés volontaires, sous contrat ou issus de la conscription, les sapeurs pompiers (soldats du feu), les forces de police, les militaires en activité (qui ont aujourd'hui droit d'accès au monde associatif), les correspondants défense, la croix rouge, la protection civile, l'Ordre de Malte (assimilé à une mission humanitaire), le Souvenir Français (dont le but est la sauvegarde de la mémoire au travers de l'entretien des carrés militaires et des divers monuments), les parlementaires, les élus (Maires, Conseillers municipaux, Conseillers généraux et régionaux)...

Tous sont accueillis au sein de l'UNC conformément à la décision du conseil d'état.

Leur première mission est le devoir de mémoire, relais de la vérité. Les Soldats de France sont appelés à assurer notre relève en prenant dès aujourd'hui des responsabilités dans les associations (ou sections) de notre département afin de les pérenniser. Les Soldats de France sont les héritiers du monde combattant et ont pour mission de maintenir les valeurs citoyennes du "pays des droits de l'homme", il sont l'ossature civique de nos communes.

POUR CES MULTIPLES RAISONS, REJOIGNEZ-NOUS !

Président: Bernard Foulon, Impasse Trousseau, à Messei, 02.33.96.74.58

Secrétaire: Roger Leroyer, 8 rue des Lilas, à Messei, 02.33.96.76.80



Illuminations de Noël

Merci à l'équipe de bénévoles de **MESSEI FESTIVITES**, qui annuellement entretient et installe les décorations de Noël.

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'APE de Messei organise :
un **TOURNOI DE POKER**,
le samedi 7 mars 2020



et un **LOTO**,
le dimanche 8 mars 2020
Début à 14h00.

à la salle La Varenne de Messei

La Vie Associative



CYCLOS DE MESSEI

Le Club compte 109 licenciés dont 24 féminines, qui effectuent des randonnées le dimanche matin ou le mercredi après-midi.

Sorties hebdomadaires

Tous les dimanches matin

⇒ Départ à 9h00 - janvier 2020

⇒ Départ à 8h30 - 19 mars 2020

⇒ Départ à 8h00 - 3 mai 2020



Tous les mercredis après-midi

⇒ Départ 14h00

Sauf juillet et août rendez vous à 8h30



Accueil des personnes intéressées aux heures de départ (voir circuits pour le dimanche dans la Presse ou consulter le panneau d'affichage au local Cyclos. Rendez-vous au local Cyclos Bd Général de Gaulle.

Jeudi soir sorties balades d'avril à septembre, rendez-vous place des Combattants à 20h.

Contacts : André DUMAINE au 06.78.62.02.15 ou Guy DEFORGE au 06.85.76.06.43



18 Octobre 2019 : Inauguration de la Bibliothèque

Les bénévoles remercient M. le Maire et son conseil municipal d'avoir porté le projet de rénovation de notre bibliothèque et c'est une belle réussite !

Désormais, le lecteur dispose d'un espace accueillant, spacieux et fonctionnel. "Venez nombreux découvrir nos locaux" !

Bien sûr, une installation très importante a été réalisée : un élévateur pour les personnes à mobilité réduite.

29 Octobre 2019 : Animation avec la participation de l'école de musique de Messei "clavier et travail sur la rythmique"

20 enfants étaient présents, une animation dynamique grâce à Bernard, Quentin et à nos chers chérubins. Merci !

3 Janvier 2020 : Animation avec Valérie GUÉRILLON,

Les Bunrattis (conte et marionnettes) Les enfants, nous comptons sur vous !

Pour les vacances scolaires de Février et Pâques, plusieurs animations sont envisagées, reste à déterminer les thèmes.

Un cercle de lecture est prévu en même temps que l'Assemblée Générale.

L'équipe de la Bibliothèque vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Pour tous renseignements, s'adresser à Françoise PRINGAULT 02.33.64.81.78 ou 06.71.11.97.25



DONNER - RECEVOIR

L'ATELIER

(salle des associations)

⇒ Arts Créatifs ⇒ 2 mardis par mois de 20h à 22h

Au cours des certaines vacances scolaires nous organisons une animation pour les enfants avec la bibliothèque pour tous (date à définir).

EXPOSITION : le Dimanche 9 février 2020

A cette occasion, avis à tous les artistes de la commune de Messei qui seraient intéressés pour présenter leurs œuvres à cette expo de prendre contact avec

Claudine : 02.33.96.74.39 ou 06.30.88.76.22

Avant le 24 janvier 2020



Art floral

Renseignements Utiles

Une OPAH ?

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

UNE OPPORTUNITÉ ET DES AVANTAGES



DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES



DES SERVICES GRATUITS

- Assistance complète : étude de faisabilité, estimation du coût des travaux, des aides possibles, des loyers ...
- Conseils sur les travaux les plus efficaces
- Un interlocuteur unique pour toutes les aides mobilisables pour votre projet.



C'est le moment de rénover votre logement !



À l'initiative de Flers Agglo, deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont mises en place, jusqu'en août 2020, sur l'ensemble du territoire.

DES AIDES, POUR QUI ?

Ces aides s'adressent aux propriétaires privés pour des travaux dans leur résidence principale ou dans un logement destiné à la location.

Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif, des aides exceptionnelles vous sont proposées par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) et Flers Agglo auxquelles s'associent, sous certaines conditions, le Conseil départemental de l'Orne, le Conseil régional Normandie, l'Etat et certaines caisses de retraite.



Toutes les communes de Flers Agglo sont concernées

Renseignez-vous !

Gratuit et sans engagement

Mandaté par Flers Agglo, le CDHAT est à votre disposition pour :

VOUS INFORMER

Sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre pour votre projet sur toutes les communes de Flers Agglo

ÉTABLIR UN PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL
Prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles

MONTER VOTRE DOSSIER

de demande de subvention et assurer son suivi

▶ PERMANENCES

Tous les **mercredis** et tous les **2^{ème} et 4^{ème} lundis**
de **8h30 à 12h15** sur rendez-vous
Flers Agglo, 41 rue de la Boule à Flers

Tous les **1^{er} et 3^{ème} jeudis**
de **8h30 à 12h15** sur rendez-vous
Laboratoire de l'habitat,
26-28 rue d'Hautvie à La Ferté-Macé



Parc Citis
4 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair
Tél. 02 31 53 73 73



calvados-orne@cdhat.fr
www.cdhat.fr

Conditions générales Aides de l'Anah

- Logement de plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Travaux non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subventions
- Plafonds de revenus pour les propriétaires occupants

TYPES DE TRAVAUX ÉLIGIBLES AUX AIDES :

- Travaux d'économies d'énergie
- Travaux d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap
- Travaux pour la réhabilitation d'un logement dégradé ou insalubre

LES AIDES SONT CUMULABLES :

- Le crédit d'impôt
- L'éco-prêt à taux zéro
- Chèque éco-énergie de la Région Normandie
- Caisses de retraite

TAUX DE SUBVENTION ANAH
jusqu'à **50 %**

flers Agglo

OPAH
Opérations Programmées
d'Amélioration de l'Habitat

AMÉLIORATION DE L'HABITAT



Bénéficiez de conseils & subventions pour vos travaux



Aides de Flers Agglo

CONCERNANT LES LOGEMENTS SITUÉS EN CENTRE BOURG OU CENTRE VILLE DE FLERS :

▶ PRIME DE 500 €

> Aide complémentaire à la subvention Anah propriétaires occupants pour les projets permettant un gain énergétique supérieur à 25%

▶ PRIME DE 1 000 €

> Aide complémentaire à la subvention Anah propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs pour les projets concernant des logements vacants depuis plus de 2 ans

CONCERNANT LES LOGEMENTS SITUÉS EN COEUR DE VILLE DE FLERS (PARC DE LA RECONSTRUCTION):

▶ PRIME « FAÇADES » DE 30% DU MONTANT HT DES TRAVAUX

> Aide spécifique valorisation des façades
> Aide financière incitative destinée à subventionner le ravalement et la réfection des façades donnant sur le domaine public sous condition de se conformer au cahier des charges élaboré par Flers Agglo

CONDITIONS :

- pas de condition de ressources
- suivre les prescriptions du CAUE

Les propriétaires, sollicitant des aides de Flers Agglo, devront s'acquitter des démarches administratives liées à la réalisation de leur projet de réhabilitation (permis de construire, déclaration préalable de travaux) et obtenir les autorisations afférentes.

flers Agglo

Renseignements Utiles



PERMANENCES informations/conseils HABITAT LOGEMENT

 <p>Tél. 02 33 32 94 76 E-mail: adil61@wanadoo.fr Site web: www.adil61.org</p>	<p>Information gratuite et neutre sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement.</p> <p>FLERS (lieu précisé lors de la prise de contact téléphonique)</p> <ul style="list-style-type: none">• 1^{er} lundi de 10 h à 12 h (sans rendez-vous)• 4^e jeudi de 14 h à 17 h (sur rendez-vous) <p>LA FERTE MACE (26-28 rue d'Hautvie)</p> <ul style="list-style-type: none">• 1^{er} jeudi de 10h à 12h (sur rendez-vous)
 <p>Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Orne</p> <p>54, rue Saint-Blaise - 61000 Alençon Tel. : 02 33 26 14 14 / Fax : 02 33 26 13 00 E-mail: contact@caue61.fr Site web: www.caue61.fr</p>	<p>Conseil architectural gratuit aux particuliers pour tous projets de constructions, rénovation et d'extension.</p> <p>FLERS (lieu précisé lors de la prise de rendez-vous)</p> <ul style="list-style-type: none">• Deux permanences par mois, le mardi matin (sur rendez-vous) <p>LA FERTE MACE (26-28 rue d'Hautvie) (sur rendez-vous)</p>
 <p>CDHAT HABITAT - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRES</p> <p>Parc Citis 4 avenue de Tsukuba 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR Tél. : 02 31 53.73.73 E-mail : calvados-orne@cdhat.fr</p>	<p>Réhabilitation de votre habitation : conseils gratuits et montage de dossiers de demande de subvention dans le cadre des OPAH (Opérations Programmées d'Améliorations de l'Habitat).</p> <p>FLERS (lieu précisé lors de la prise de rendez-vous)</p> <ul style="list-style-type: none">• 2^{ème} et 4^{ème} lundi de 8h30 à 12h15 (sur rendez-vous)• Mardi de 9h30 à 12h15• Mercredi de 8 h 30 à 12 h 15 (sur rendez-vous) <p>LA FERTE MACE (26-28 rue d'Hautvie)</p> <ul style="list-style-type: none">• 1^{er} et 3^{ème} jeudi de 8h30 à 12h15 (sur rendez-vous)



DEMANDES D'URBANISME DÉMATÉRIALISÉES



Depuis le 1^{er} janvier 2019, Flers Agglo a mis en service son guichet numérique des autorisations d'urbanisme à partir de son site internet flers-agglo.fr

Ce nouveau service dématérialisé, totalement gratuit, permet aux habitants des 42 communes de Flers Agglo de déposer leurs demandes d'autorisations d'urbanisme pour leurs travaux et projets de constructions et de suivre l'évolution de l'instruction.

Le guichet continuera d'évoluer pour faciliter les dépôts, tant pour les particuliers que pour les professionnels. La dématérialisation de l'instruction (du dépôt de la demande d'urbanisme sur le guichet jusqu'à sa délivrance) est prévue courant 2022.

Renseignements Utiles



Avec Flers Agglo voyager à moindre coût n'a jamais été aussi simple !

Pour répondre à vos besoins de déplacements sur l'ensemble du territoire, Flers Agglo met à votre disposition une offre de transport sur-mesure, combinant solution de court-voiturage et transport à la demande. Deux solutions personnalisées totalement intégrées au réseau de transport public de Flers Agglo, Némus.

Complémentaire des lignes urbaines du réseau Némus, vous bénéficiez d'une tarification identique à celle pratiquée sur les lignes 1, 2 et 3. Ainsi, pour seulement 1,10 € par trajet¹, vous avez la possibilité de vous rendre quotidiennement au travail, hebdomadairement au marché, ponctuellement à votre rendez-vous médical et bien plus encore !

Covoiturer facilement avec KAROS

Un an après la mise en place de l'application KAROS sur le territoire de Flers Agglo, le covoiturage courte distance séduit déjà plus de 400 utilisateurs locaux. 1 000 court-voiturages ont été partagés en 2019.



L'application KAROS s'intègre aux réseaux de transport collectif existants, Némus et Cap'Orne, et propose à ses utilisateurs des trajets porte-à-porte combinant voiture et transport collectif, à moindre coût. Innovant, simple et efficace !

Téléchargeable sur l'App store ou Google Play (flashez le QR-code, ci-contre), l'application KAROS permet la mise en relation entre conducteurs et passagers du territoire grâce à l'analyse des habitudes de déplacements des utilisateurs et en anticipant leurs prochains trajets. L'application propose une variété de trajets pertinents en covoiturage clé en main que l'on soit conducteur ou passager. Pour réserver, il suffit de valider directement sur l'application.



Concrètement, pour les déplacements réalisés sur le territoire de Flers Agglo, le passager bénéficie d'un tarif exclusif à 1,10 € par trajet (prix d'un ticket à l'unité sur le réseau Némus) dans la limite de 40 km. Au-delà, le passager sera facturé 0,10 €/km supplémentaire. Le conducteur, quant à lui, est rémunéré 0,10 €/km, avec un minimum garanti de 1,50 € par trajet. (Tous les détenteurs d'une carte Némus Sésame, titulaires d'un abonnement en cours de validité, ont le droit d'effectuer gratuitement 2 trajets par jour dans la limite de 40 km).

Passagers : si votre conducteur ne peut honorer son trajet, Flers Agglo vous soutient en cas d'annulation ! Si vous avez validé un aller-retour en court-voiturage et que votre conducteur annule moins de 30 minutes avant le début du trajet, un moyen de transport (TAD ou taxi) vous sera affrété.

Avec le Transport A la Demande (TAD), se déplacer quand on veut et (presque) où on veut aisément



Se rendre à La Ferté-Macé depuis Caligny ou au Mont de Cerisy depuis la gare de Briouze, c'est possible sur simple réservation !

En effet, Flers Agglo propose un service de Transport A la Demande (TAD) sur ses 42 communes. Ce service est ouvert à tous et fonctionne toute l'année du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 7h30 à 19h (7h45 le samedi).

Pour réserver votre trajet, il vous suffit de téléphoner au 02 33 65 80 80², de communiquer votre trajet (arrêt de montée et de destination) et d'indiquer l'heure à laquelle vous souhaitez voyager.

Pour connaître les arrêts du territoire desservis par le service, nous vous invitons à vous rendre sur le portail nemus.flers-agglo.fr dans la rubrique « Se déplacer – Transport à la demande ».³

Ainsi, selon les disponibilités du service, un horaire vous sera proposé et confirmé par e-mail ou par SMS. Vous pouvez également vous rendre directement à l'agence Némus et procéder à vos réservations. À noter qu'il vous est possible de réserver votre trajet entre 15 jours et jusqu'à 17h la veille du déplacement.

Pour les personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte d'invalidité > 80%, la prise en charge s'effectue d'adresse à adresse.

En 2020, l'offre TAD ne sera plus seulement personnalisée et intégrée, elle sera connectée grâce à un nouveau canal de réservation digital ! Vous pourrez alors réserver vos trajets directement en ligne 24h/24 depuis le portail nemus.flers-agglo.fr dans la rubrique « Se déplacer – Transport à la demande ».

¹ Dans la limite de 40 km via l'application Karos. Au-delà, le passager sera facturé 0,10 €/km supplémentaire.

² Selon les horaires d'ouverture de l'agence commerciale Némus (6, place du Général de Gaulle à Flers).

³ L'ensemble des arrêts des lignes urbaines sont desservis par le service TAD. Les déplacements entre arrêts appartenant au réseau urbain (L1, L2 & L3) sont bien évidemment refusés.



Renseignements Utiles

Protection des haies bocagères à fort enjeu



FLERS AGGLO s'est engagé dans un travail d'inventaire exhaustif des haies bocagères de son territoire, visant à protéger les haies bocagères à plus forts enjeux.

Cette méthode a été construite de manière collégiale en partenariat avec les élus du territoire et les partenaires institutionnels (Agence de l'Eau Seine Normandie, Etat, Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER), Chambre d'Agriculture de l'Orne, Conseil Départemental, ...).

La méthode d'identification/hierarchisation des haies bocagères repose sur :

1. Un critère de position de la haie (bord de route, bord de chemin, bord de cours d'eau, rupture de pente...),
2. Un critère de densité communale (protection accentuée sur les communes où la densité bocagère est la plus faible),
3. Un critère de longueur de la haie (protection accentuée sur les linéaires les plus conséquents).

Prescription du PLUI

La prescription du Plan Local d'Urbanisme a été adoptée par délibération n°2019-891 du conseil communautaire du 10 octobre 2019. Dans ce cadre, la suppression d'une haie identifiée est soumise à Déclaration préalable (Cerfa 13404*06) et à replantation (linéaire et caractéristique identique). Le simple entretien de la haie (recepage) peut se faire sans démarche administrative.

Afin que les habitants de FLERS AGGLO puissent consulter la liste des haies identifiées, une carte est disponible dans chaque commune et sur le site internet de FLERS AGGLO. Par ailleurs, le service urbanisme de FLERS AGGLO, se tient à votre disposition pour plus d'information (02.33.98.44.30).



Abandon d'ordures

Jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale.

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de :

- 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction)
- 180 € au-delà de ce délai.

En cas de non-paiement ou de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge du tribunal de police qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.

Nature des travaux effectués en fin d'année dans notre Bourg



Dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de FLERS AGGLO a procédé au remplacement des canalisations et de la réhabilitation des branchements d'eau potable, dans la rue Jean Dumas à Messei, entre la rue Alfred Riegler et la rue de la Croix Boissée. Ces travaux ont duré 2 mois.

Dans le cadre des travaux d'amélioration du réseau public d'assainissement des eaux usées, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de FLERS AGGLO a procédé au remplacement et à la réhabilitation de canalisations et de branchements d'eaux usées dans le Boulevard du Général de Gaulle, la rue du Clos Piolet et le Passage des Sports à Messei. Ces travaux ont duré 2 mois. Le montant des travaux d'assainissement s'élève environ à 400 000 € sur 2 ans incluant les travaux de l'année dernière, rue Saint-Gervais.

La commune a pris en charge la réfection des parkings du Boulevard du Général de Gaulle endommagés par les travaux pour un montant d'environ 6 500 €.

Ces travaux ont pas mal perturbé le bon fonctionnement de notre bourg mais sont nécessaires afin de maintenir la qualité de l'eau et entretenir notre réseau d'assainissement.

Renseignements Utiles

Obligation d'entretenir son jardin et pouvoir de police du Maire



Publié le : 26/05/2016

[Collectivités / Urbanisme / Permis de construire/ Documents d'urbanisme](#)

L'article L 2213-25 du CGCT fixe une obligation d'entretien des propriétés privées et les modalités d'application d'un pouvoir de police spéciale du Maire.

[L'article L 2213-25 du CGCT](#) rappelle que :

Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur

d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la mairie.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent article.

Articles de loi du Code Civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains



Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Respecter les distances minimales

(Article 671 du code civil)

les distances à respecter sont les suivantes :

- pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative
- pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative

La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.



Renseignements Utiles

Suite articles de loi du Code Civil...



Responsabilités du propriétaire des végétaux

(Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881)

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite.

Entretien des plantations

(Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881 et Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 février 1921)

Tout propriétaire doit **couper les branches qui dépassent la limite séparative** et avancent sur le terrain voisin. **Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même.** Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Vous pouvez exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, **vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain.** En cas de dommages subis par votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.



Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

- il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
- la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.



Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

(Décret du 26 août 1987)

Les travaux d'élagage peuvent être reportés à une date ultérieure pour être effectués durant une période propice pour les végétaux.

(Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989).

Renseignements Utiles

Aménagement de la Halte



L'espace repos de la Halte

Le coin pique-nique de la Halte



La Station de Lavage



La station de lavage, dans la Zone Artisanale du Moulin est en service depuis Juin 2019. Elle dispose de deux pistes de lavage à haute pression et d'un robot à portique avec un lavage sans brosse. Elle est équipée aussi d'une borne aspirateur.

La Société POIRIER AUTOMOBILE d'Athis en est le propriétaire.



Renseignements Utiles



MAIRIE DE MESSEI

Tél : 02.33.96.71.99

Adresse mail :

mairie.contact@messei-normandie.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30/12h30 - 13h30/17h30 - Fermée le samedi

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél : 02.33.66.06.58

Ouverture ⇒ Lundi au vendredi de 9h/12h - 14h/17h - Fermée le samedi

Levée du courrier à 16h / samedi 12h

Permanence des Conseillers

départementaux Brigitte VIARMÉ-DUFOUR et José COLLADO.

1er Lundi du mois à Messei

2ème Lundi du mois La Ferrière aux étangs

1er Samedi du mois La Ferté-Macé

et sur RDV en Mairies

GENDARMERIE - Tél : 02.33.98.44.80 (24h/24)

Bureaux ouverts ⇒ lundi matin de 9h à 12h

En dehors des heures d'ouverture, et jusqu'à 19h00, votre appel est dirigé sur la gendarmerie de Domfront.

Chaque jour et le week-end, à partir de 19h, c'est le centre opérationnel de la gendarmerie d'Alençon qui gère votre appel avec un centre de proximité.

LA MAISON DES SERVICES À LA PERSONNE

49 bd du Gal de Gaulle

■ **ADMR** - Tél - 02.33.96.29.35

Permanences : Mardi ⇒ 10h/12h - Mercredi ⇒ 9h/11h
Vendredi ⇒ 14h/16h

■ **CICAS** - Tél - 0 820 200 189

Permanences tous les lundis : 9h à 12h et de 13h à 16h
Prise RDV par téléphone

■ **ASSISTANTE SOCIALE** - Tél : 02.33.64.56.10 (sur RDV)

■ **BANQUE ALIMENTAIRE** - Tél : 02.33.96.72.83

ASSISTANTES MATERNELLES de Messei :

liste disponible en Mairie

M.A.M. - Tél - 02.50.45.99.26

TAXI - Frédéric Denis - Tél : 02.33.96.70.37

PRESBYTÈRE - Tél : 02.33.96.72.10

Permanences : lundi ⇒ 11h/12h et samedi ⇒ 15h/16h30

E
S
P
A
C
E

S
A
N
T
E

CABINET MÉDICAL Dr LE MONNIER - Dr SOMMIER	Secrétariat ouvert de 8h30 à 12h - 14h à 18h ⇒ Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi Consultations sur RDV du lundi au samedi midi - Tél : 02.33.96.73.22
CABINET INFIRMIER à Vos Soins Mmes BEROT, DEBRUXELLES, DUFRENNE, FORCIN, CHOCHON	Tél : 02.33.64.14.51 Permanences du lundi au vendredi ⇒ 8h à 10h30 Sur RDV - Soins à domicile 7 jours sur 7
CABINET MASSEUR/KINÉSITHÉRAPEUTE M. CHEVRIER - Mme FOULON	Tél : 02.33.14.46.78 Consultations sur RDV tous les jours sauf jeudi après-midi et le week-end
DIÉTÉTICIENNE/NUTRITIONNISTE Mme DUFAY	Tél : 02.33.38.95.67 ou 06.77.74.54.30 Consultations sur RDV du lundi au samedi de 9h à 18h30
PÉDICURE/PODOLOGUE Mme HARDY	Tél : 06.51.79.52.22 Consultations sur RDV le lundi après-midi
PSYCHOMOTRICIENNE Mme BOISSAIS	Tél : 06.80.13.46.46 Consultations sur RDV le mardi après-midi et le mercredi toute la journée
PSYCHOLOGUE Mme SAELEN	Tél : 07.82.81.09.23 Consultations sur RDV le mercredi après-midi



DÉCHÈTERIE DE MESSEI

Rue Guillaume Le Conquérant



HORAIRES : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
9h00 - 11h45 / 14h00 - 17h45 - Fermée le mercredi.

INFO : L'accès à la déchèterie se fera uniquement sur présentation d'une carte d'accès.

Bureau administratif à la même adresse et aux horaires suivants : lundi au vendredi ⇒ 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30 (16h00 mercredi) - Fermée le samedi

N° Vert : 0 800 00 49 34

Chaque semaine, collecte des ordures ménagères (sans déchets végétaux) ⇒ le lundi soir

Collecte du tri sélectif ⇒ le jeudi soir

Besoin de BABY SITTERS :

- * Célia JAUNY - Tél : 06.75.14.68.29
- * Charline FRANÇOIS - Tél : 02.33.96.19.81
- * Ilona MAUNOURY - Tél : 07.82.16.13.98



"NOUVEAUX ARRIVANTS" DANS NOTRE COMMUNE,
merci de vous faire connaître à l'accueil de notre mairie.

JANVIER 2020

Janvier

"CYCLOS" → Départ 9h00

Mardi 14 janvier

"L'AMICALE" → AG et Galette des Rois - Salle La Varenne
Défi Solidaire → Projection publique du film
"RÉMI SANS FAMILLE"

Dimanche 19 janvier

Stage "ACCRO-DANSE"

13h30 / 14h45 → Cha Cha - Débutants

14h45 / 16h00 → *Lindy Hop* - Débutants et Niveau 1

16h30 / 17h45 → *Quick-Step* - Niveau 2

17h45 / 19h00 → *Rumba* - Niveau 3

Salle Gérard BUREL (salle de judo)

Samedi 25 janvier

"COMICE AGRICOLE" → Election de la Reine

Vendredi 31 janvier

"LA CLAUDE - FRED RADIX"

Théâtre musical

Salle La Varenne à 20h30

FÉVRIER

Vendredi 7 février

THÉÂTRE : "LES MISÉRABLES"

avec la *Troupe de Rônes LA FÉE D'ARCOUGES*

Salle La Varenne à 20h30

Dimanche 9 février

"DONNER RECEVOIR" → Exposition

Mardi 11 février

"L'AMICALE" → Thé dansant - Salle La Varenne

A VOS AGENDAS

MARS

Dimanche 1^{er} mars

"CYCLOS" → Randonnée VTT Pic Louvette

Samedi 7 mars

"L'APE" → Tournoi de Poker - Salle La Varenne

Dimanche 8 mars

"L'APE" → Loto - Début du jeu à 14h

Salle La Varenne

A partir du dimanche 15 mars

Sortie hebdo "CYCLOS" dès 8h30

Vendredi 27 mars

PRINTEMPS DE LA CHANSON : "DUO GRISE CORNAC"

Salle La Varenne à 20h30

AVRIL

Samedi 4 avril

"CYCLOS" → La Messéenne (Route - 150 km)

Dimanche 5 avril

Stage "ACCRO-DANSE"

13h30 / 14h45 → *Paso* - Débutants

14h45 / 16h00 → *Tango* - Niveau 1

16h30 / 17h45 → *Bachata* - Niveau 2

17h45 / 19h00 → *Boogie* - Niveau 3

Salle Gérard BUREL (salle de judo)

Mardi 7 avril

"L'AMICALE" → Belote de Printemps

MAI

A partir du dimanche 3 mai

Sortie hebdo "CYCLOS" dès 8h00

Jeu 7 mai

"L'AMICALE" → Loto - Salle La Varenne

Vendredi 15 mai

"L'ECOLE DE MUSIQUE" → Audition des élèves

20h30 - Salle La Varenne

Du 20 au 27 mai

"L'AMICALE" → Voyage en Russie

JUIN

Week-end du 20 et 21 juin

"COMICE AGRICOLE"

Du 20 au 27 juin

"L'AMICALE" → Voyage à Vernet Les Bains
Pyénées-Orientales

AOÛT / SEPTEMBRE

Du 29 août au 5 septembre

"L'AMICALE" → Voyage à Vernet Les Bains

Pour les activités régulières, consultez le Panneau d'Informations en centre bourg. Ce calendrier indique les animations organisées par les Associations messéennes en complément des activités régulières.

Vous souhaitez organiser une manifestation à Messei, vous voulez le faire savoir, contactez-nous. Nous pouvons vous aider... La Commission Culture et Communication se tient à votre disposition.

